



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES



Inauguration de la mise à 2x2 voies de la RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs et Machilly

24 novembre 2014

DOSSIER DE PRESSE



Contacts presse :

DREAL Rhône-Alpes

Mission communication
Frédéric EVESQUE
tél. : 04 26 28 64 39 (standard : 04 26 28 60 00)
courriel : frederic.evesque@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la Haute-Savoie

Service communication
Floriane MACIAN
tél. : 04 50 33 60 58
courriel : floriane.macian@haute-savoie.gouv.fr

Conseil général de la Haute-Savoie Pôle Presse

Cécile MENU
tél. : 04 50 33 58 61
courriel : media@cg74.fr

Sommaire

.1 PRESENTATION DE L'OPERATION.....	
.2 COÛT.....	
.3 FINANCEMENT.....	
.4 LES ACTEURS DU CHANTIER.....	
.5 PRINCIPALES ETAPES.....	
.6 QUELQUES CHIFFRES.....	
.7 ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE.....	

1.1 Historique

La mise à 2x2 voies de la RD 1206 entre le carrefour des Chasseurs et Machilly s'inscrit dans le cadre du schéma de transport multimodal du désenclavement du Chablais arrêté par décision ministérielle du 7 juillet 1999.

L'aménagement « Chasseurs – Machilly » est la seconde section du volet routier de ce désenclavement, après le contournement de Thonon-les-Bains mis en service par le Conseil Général en juin 2008.

Il consiste en :

- l'aménagement sur place à 2x2 voies de la RD1206 entre le carrefour des Chasseurs et le diffuseur des Framboises,
- la mise aux normes de la déviation de Machilly mise en service à 2x2 voies en 1992.

Les travaux ont été déclarés d'utilité publique au bénéfice de l'Etat par décret en Conseil d'Etat du 17 juillet 2006, attribuant également le statut de route express à l'aménagement.

1.2 Etat initial

Les caractéristiques de la RD1206, à 2 voies avec des créneaux de dépassement à 3 voies, étaient inadaptées au trafic supporté (30.900 véhicules/jour en 2011, en moyenne annuelle). Le taux d'accident y était supérieur à la moyenne nationale.

L'insécurité était maximale au droit des carrefours plans avec les routes secondaires, tout particulièrement au droit du carrefour entre les RD 1206 et RD 15.

Enfin, les accidents étaient particulièrement graves, avec un nombre de tués et blessés graves pour 100 accidents corporels supérieur à 100, quand la moyenne nationale était de 6,5 (période 1996 – 2000).

RD 1206 - Mise à 2x2 voies Chasseurs - Machilly



1.3 Caractéristiques de l'aménagement

La RD 1206 est aménagée à 2x2 voies sur 5,5 km entre le carrefour des Chasseurs et le diffuseur des Framboises, avec un terre-plein central réduit de 2,60m permettant de limiter la consommation d'espace.

Les trafics locaux, et notamment les circulations interdites sur la RD1206, sont rétablis par des voies communales parallèles à la route express. Ces voies, existantes sur la majorité du tracé ou créées dans le cadre de l'opération, sont situées pour l'essentiel sur les communes de Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Entre la zone ALTEA à Juvigny et la route de la cave aux Fées à Saint-Cergues, les voies de rétablissement sont bordées de bandes cyclables.

Un nouveau franchissement de la RD1206 assure une liaison entre la route de Cabouet et la route des Marais à Cranves-Sales. Un second passage inférieur sous la RD 1206 est réalisé au droit de la route de la Vy de l'Eau à Saint-Cergues et le gabarit de l'ouvrage existant est augmenté.

Le diffuseur dénivelé avec la RD15 à Saint-Cergues, remplaçant l'ancien carrefour plan, permet de sécuriser l'ensemble des mouvements.

La mise aux normes de la déviation de Machilly consiste quant à elle, sur 1,5 km :

- à réaliser des bandes d'arrêt d'urgence et des ouvrages d'assainissement et traitement des eaux, non prévues lors de la mise en service de la déviation en 1992,

- à reprendre l'ouvrage existant franchissant la ligne SNCF (réparation d'ouvrage et prise en compte du nouveau zonage sismique en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011) et à conforter les remblais de cet ouvrage.

1.4 Intégration environnementale

Un passage pour la grande faune dit des « Allonguets » est réalisé sur la commune de Cranves-Sales. Il s'accompagne de l'institution, par arrêté préfectoral du 8 septembre 2014, d'une réserve intercommunale de chasse et de faune sauvage de 19,3 ha de part et d'autre de l'ouvrage, sur les communes de Cranves-Sales et Juvigny.

Une banquette en rive droite du ruisseau de la Chandouze, à usage des piétons et cavaliers et permettant la circulation de la grande faune, est réalisée au droit du passage inférieur sous la RD 1206.

Des protections acoustiques ont été mises en œuvre sur l'aménagement, conformément à la réglementation en vigueur dans le cas de la modification significative d'une infrastructure existante.

Les protections des bâtiments antérieurs à l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique sont assurées au moyen d'écrans ou de glissières béton, de merlons, d'isolations de façades ainsi que par la mise en place d'un enrobé « acoustique ».

Le choix entre les types de protection, voire leur association pour la protection d'un même bâti, tient compte de multiples éléments : emprises disponibles, densité de l'habitat, importance de l'exposition au bruit et de la protection à assurer pour respecter les objectifs réglementaires, usage effectif des pièces exposées au bruit.

Des isolations complémentaires de façades donneront lieu début 2015 à des conventions passées entre l'État et les propriétaires. Des mesures acoustiques seront enfin réalisées pour s'assurer du respect des objectifs réglementaires.

1.5 Conditions de réalisation

Les travaux ont nécessité le déplacement d'un grand linéaire de réseaux des concessionnaires (eau, gaz, électricité, téléphone) en raison du caractère péri-urbain du site et de la présence de voies latérales le long de la RD 1206. 6 500 mètres linéaires de lignes électriques ont en particulier été enfouis dans le cadre de l'opération.

L'élargissement de la RD 1206 a été réalisé sous circulation. L'importance du trafic a nécessité de maintenir en permanence une voie par sens sur la RD1206, sans alternat ni déviation (hors cas des travaux sur les bretelles du diffuseur des Chasseurs), avec une vitesse limitée à 50 km/h.

Les accès vers et depuis la RD 1206 ont été neutralisés à partir d'octobre 2012, à l'exception de la sortie maintenue vers Saint-Cergues en venant d'Annemasse. La circulation par le passage inférieur de la route de la Vy de l'Eau à Saint-Cergues a également été interrompue. La durée de ces mesures d'exploitation, *in fine* inférieure à 2 ans, a été réduite autant que possible afin de limiter la gêne pour les riverains et les activités commerciales.

La conduite des travaux a nécessité une coordination constante avec les différents intervenants, en particulier avec le Centre Technique Départemental du Conseil Général, exploitant de la RD 1206, ainsi qu'avec les élus et services techniques des communes de Cranves-Sales, de Saint-Cergues et d'Annemasse Agglomération.

.2 COÛT

- 62,1M€ (dont 9,6 M€ d'acquisitions foncières)

.3 FINANCEMENT

Initiée au contrat de plan Etat – Région 2000 – 2006, l'opération est financée comme suit :

- 47,9M€ Etat
- 13,4M€ Département de Haute-Savoie
- 0,8M€ Région Rhône-Alpes

.4 LES ACTEURS DU CHANTIER

- **Maîtrise d'ouvrage :**

ETAT - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie - DREAL Rhône Alpes

- **Exploitant :**

Conseil Général de la Haute-Savoie – Direction des Routes - Centre Technique Départemental d'ANNEMASSE

- **Communes riveraines :**

Cranves- Sales

Saint-Cergues

Juvigny

- **Maîtrise d'œuvre :**

INGEROP Conseil et Ingénierie

- **Coordination sécurité et protection de la santé :**

BECS

- **Déplacements de réseaux :**

ERDF

France Télécom

SYANE

Annemasse Agglomération

- **Entreprises principales :**

Terrassements – assainissement – chaussées – écrans acoustiques : PERRIER TP / DTP TERRASSEMENTS / COLAS / AXIMUM

Ouvrages d'art : EIFFAGE TP

Rétablissement de communication : EIFFAGE TP ; PERRIER TP / DTP TERRASSEMENTS / COLAS

Démolitions : BENEDETTI

Dispositifs de sécurité et signalisation horizontale: AXIMUM Sud-Est

Signalisation verticale : SIGNATURE

Aménagements paysagers – clôtures : IDVERDE

.5 PRINCIPALES ETAPES

- 17 juillet 2006 : déclaration d'utilité publique des travaux
- début 2010 : premières acquisitions foncières amiables
- 19 octobre 2010 : arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- février 2011 : début de démolition de la dizaine de bâtiments longeant la RD1206, impactés par l'opération.
- septembre 2011 : début des travaux d'aménagement des voies parallèles
- décembre 2011 : enquête parcellaire
- mars 2012 : début des déplacements des réseaux par les concessionnaires
- juillet 2013 : début de l'élargissement à 2x2 voies de la RD1206
- 24 novembre 2014 : mise en service de l'aménagement à 2x2 voies et inauguration

Les nouvelles voies latérales et franchissements de la RD 1206 ont été ouverts à la circulation au fur et à mesure de leur achèvement, entre juin 2013 et septembre 2014 :

- 24 juin 2013 : nouvelle voie de desserte entre la route de Cabouet à Cranves Sales et la zone d'activités ALTEA à Juvigny

- 14 mai 2014 : ouvrage de franchissement de la RD 1206 reliant la route de Cabouet et la route des Marais à Cranves Sales

- 29 juillet 2014 : ouvrage de franchissement de la RD 1206 par le RD 15 et route nouvelle de la Fondue à Saint-Cergues

- 29 septembre 2014 : doublement du passage inférieur des Hutins à Saint-Cergues

Des travaux de finitions, pour l'essentiel hors circulation, sont prévus jusqu'à fin décembre 2014 (parements des murs de liaison des écrans acoustiques, plantations, etc.).

.6 QUELQUES CHIFFRES

- 80 000 m² de terrains acquis ; environ 200 propriétaires concernés ; 2 expropriations
- 12 bâtiments démolis
- six ouvrages d'art créés ou aménagés
- 100 000 m³ de déblais
- 82 000 m³ de remblais
- six bassins de traitement des eaux pluviales
- 20 000 m de séparateurs béton et glissières métalliques
- 6 400 m² d'écrans et 2 250 m de merlons acoustiques ; 45 isolations de façades
- 78 000 tonnes d'enrobés pour les assises et les couches de roulement
- 7 600 m de clôtures
- 180 000 m² d'engazonnement et 15 000 plants

.7 ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE

ANNEXE

Photographies du chantier

- **Passage supérieur de Juvigny**

Fin janvier 2014



Fin mars 2014



Début juin 2014



Début juillet 2014



- **Passage supérieur RD15**

Fin avril 2014



Début août 2014



- **Passage inférieur des Hutins**

Début mars 2014



Début juin 2014



Début juillet 2014



Mi-septembre 2014



- **Passage à faune**

Début mars 2014



Fin mars 2014



Début juin 2014



Début juillet 2014



- **Section chasseurs – RD15**

Mi-mai 2014



Début juin 2014



Début août 2014



Mi-octobre 2014



- **Section RD15 – Framboises**

Mi-février 2014



Début août 2014



Crédits photos : INGEROP, Conseil en ingénierie - Alexandre FAYEN